

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEVRE ET LOIRE



SYNTHESE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

2024

1/ Objet de la consultation

Suite à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et son décret d'application en date du 24 avril 2017, l'article 123-19 du code de l'environnement a été modifié.

Ce dernier prévoit que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public soit mise en place.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à évaluation environnementale et donc à consultation du public.

2/ Objectif

Le principal objectif de la consultation publique est de recueillir les observations des citoyens et des organismes du territoire sur les différentes composantes du projet de planification stratégique afin d'enrichir et bonifier ce dernier.

Pour rappel, la stratégie de la CCSL se décompose en 6 orientations :

- **Axe stratégique 1** : Vivre et travailler dans des bâtiments performants, écologiques et économes (6 actions)
- **Axe stratégique 2** : Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables (13 actions)
- **Axe stratégique 3** : Adapter le territoire pour atténuer les effets du changement climatique (9 actions)
- **Axe stratégique 4** : Mobiliser les acteurs économiques et les consommateurs autour de la transition écologique (10 actions)
- **Axe stratégique 5** : Devenir un territoire plus autonome en énergies renouvelables et locales (7 actions)
- **Axe stratégique 6** : Faire connaître et faire vivre le PCAET (2 actions)

3/ Déroulement de la consultation du public

3.1 Calendrier

Après environ 1 an d'élaboration et de concertation, le projet de PCAET a été adopté par le Conseil communautaire le 25 janvier 2023.

Le projet de PCAET a été déposé auprès de la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAe) le 27/06/2023, qui a rendu son avis après les 3 mois réglementaires, le 27/09/2023.

La consultation publique a été organisée du 08/01/2024 au 09/02/2024 inclus.



3.2 Consultation du dossier et dépôt des contributions

	En ligne	Sur place
Consultation	<p>Sur le site internet de la CCSL, une page dédiée au PCAET :</p> <p><u>Documents complets</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic du territoire au regard des enjeux Climat-Air-Energie ; - Stratégie territoriale de transition énergétique ; - Programme d'actions 2020-2026 et la démarche de co-construction du PCAET ; - Fiches actions ; - Etude environnementale stratégique ; - Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et du préfet de Région. <p><u>Documents de synthèse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note d'information pour la consultation ; - Résumé du diagnostic ; - Résumé de l'EES 	<p>Mise à disposition au siège de la CCSL :</p> <p><u>Documents complets</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic du territoire au regard des enjeux Climat-Air-Energie ; - Stratégie territoriale de transition énergétique ; - Programme d'actions 2020-2026 et la démarche de co-construction du PCAET ; - Fiches actions ; - Etude environnementale stratégique ; - Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et du préfet de Région.
Dépôt	<p>Sur le site internet de la CCSL à l'aide d'un questionnaire</p> <p>Par courrier électronique sur l'adresse mail : pcaet@cc-sevreloire.fr</p>	<p>Par voie postale, adressé au siège de la CCSL</p>

3.3 Outil de communication pour informer le grand public de la consultation

Outil	Description
SITES WEB	CCSL : page dédiée au PCAET et à la consultation publique Communes : certaines ont diffusé l'avis à la consultation sur leur site
RESEAUX SOCIAUX FACEBOOK et INSTAGRAM	Publication le 9 janvier Publication le 17 janvier Publication le 1 ^{er} février
MAILINGS	Les agents de la CCSL, les partenaires, et les associations environnementales du territoire ont été informés par mailings le 08/01/2024
AFFICHE REGLEMENTAIRE	Une affiche obligatoire a été élaborée et affichée dans les 11 communes ainsi qu'au siège de la CCSL dès le 22/12/2023 pour lancer l'avis à la consultation.
ARTICLES DE PRESSE	Pas de retour de la presse suite aux mails du 27 décembre 2023 et 17 janvier 2024 Bulletins mensuels de janvier 2024 des 11 communes
PANNEAUX LUMINEUX	Certaines communes ont communiqué via leurs panneaux lumineux.

4/ Synthèse des contributions

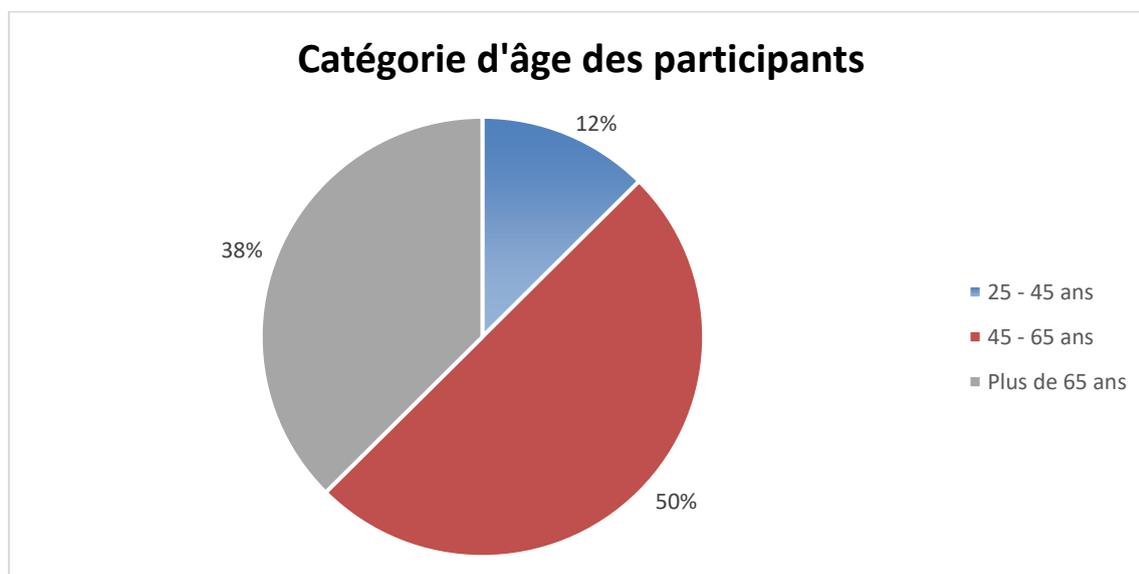
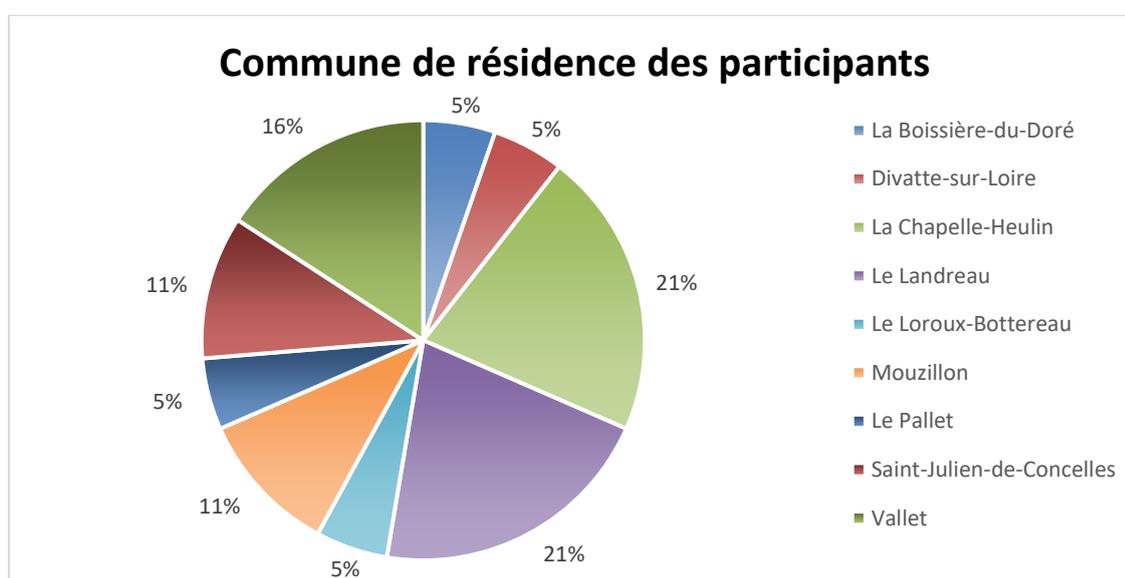
4.1 Participation du public

La consultation en quelques chiffres :

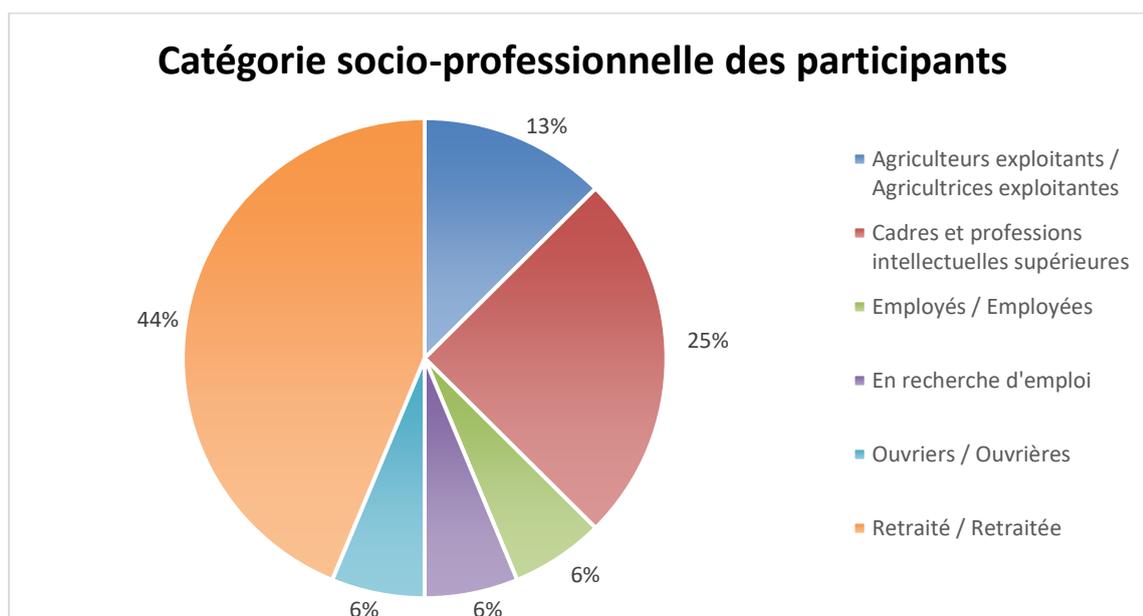
Contribution	Reçue dans les délais	Reçue hors délais
En ligne	16	0
Par mail	3	0
Par courrier	0	0
TOTAL	19	0

Le décompte des contributions et/ou messages reçus est arrêté à la date d'édition du présent document, à savoir le 16 Février 2024.

Il convient de remarquer qu'un certain nombre de contributions sont identiques en termes de contenu mais proviennent de personnes ou organismes différents :



Catégorie socio-professionnelle des participants



4.2 Les sujets traités par les contributions du public

Le questionnaire en ligne a permis aux participants d'exprimer leur accord ou désaccord avec les objectifs stratégiques, ainsi que leur souhait de participer à des ateliers ou des groupes de réflexion sur la thématique.

Dix personnes ont laissé un contact mail afin de pouvoir être tenu au courant de l'organisation d'évènements sur ce sujet.

Les sujets traités à travers les contributions du public sont présentés ci-après par thème.

AXE 1 : VIVRE ET TRAVAILLER DANS DES BATIMENTS PERFORMANTS, ECOLOGIQUES ET ECONOMES

6 personnes ont répondu au questionnaire concernant ce thème.

OBJECTIF 1 : ENCOURAGER LES CONSTRUCTIONS BIO-CLIMATIQUES ET L'UTILISATION DE MATERIAUX BIO-SOURCES

CONTRIBUTIONS
Encourager les constructions bio-climatiques et l'utilisation de matériaux bio-sourcés
<i>Construction/rénovation : prioriser l'existant, favoriser les boucles courtes avec les matériaux de réutilisation. Si pas possible, prioriser les matériaux biosourcés.</i>
<i>Favoriser l'installation d'habitats légers type tiny house-micro maisons (compatibles avec Zan, SNBC, loi Alur et besoins à court terme de logements)</i>
<i>Considérer l'usure des bâtis avec le réchauffement climatique (notamment le fissurage de profondeur) notamment pour les choix de matériaux et les compétences en réparation.</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Développer l'économie circulaire
- Encourager le développement d'habitats légers
- Prendre en compte l'usure des bâtis due au réchauffement climatique

OBJECTIF 2 : AMELIORER ET OPTIMISER LA CONSOMMATION D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS PUBLICS ET TENDRE VERS L'EXEMPLARITE

CONTRIBUTIONS
Améliorer et optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et tendre vers l'exemplarité
<i>Usages - optimiser l'exploitation des bâtiments publics existants : sobriété et rationalité dans les surfaces utiles de travail, mutualisation des services, partages de locaux (ex : un bureau ou une salle municipale sont utilisés que partiellement dans une journée). Prioriser le E (Eviter) de la séquence ERC.</i>
<i>Energie (production) : Favoriser le solaire thermique et les boucles locales (cf. chapitre 5).</i>
<i>Energie (Isolation – confort thermique hiver + été (s'inspirer du « bioclimatisme des architectures du sud » Franck Boutté)</i>
<i>Montrer l'exemple et les différentes options pour une rénovation efficace et économiquement réalisable.</i>
<i>Excellente initiative qui malheureusement n'est absolument pas accompagnée financièrement par la CCSL</i>
<i>Surtout réduire, il faut tendre vers la sobriété</i>
<i>Arrêter la marche forcée de la numérisation. Les panneaux d'information numériques municipaux sont une aberration par rapport à la nécessité de réduire la consommation d'énergie. Je consomme 1800kwh/an , un panneau peut consommer jusqu'à 12565kwh/an</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Favoriser le solaire thermique et les boucles locales
- Encourager l'isolation tout en assurant un confort thermique
- Tendrer vers la sobriété
- Accompagner financièrement les projets d'amélioration et d'optimisation de la consommation énergétique

OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC PRIVE

CONTRIBUTIONS
Développer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé
<i>Multiplier les aides, informer et ne pas les réduire aux bas revenus</i>
<i>Ces services d'accompagnement existent déjà</i>
<i>Surtout identifier les logements énergivores et aider les occupants à rénover en offrant des aides financières pour les gens n'ayant pas les moyens. Mettre en place des chantiers participatifs de rénovation à titre de bénévolat pour les cas les plus problématiques.</i>
<i>Pour des réponses sociales et écologiques, une réflexion est à encourager sur l'habitat léger, réversible et les Zones à Urbaniser Réversibles sur Jardin</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Prioriser les logements énergivores
- Proposer des aides financières plus avantageuses
- Organiser des chantiers participatifs
- Encourager un temps de réflexion sur l'habitat léger, réversible et les Zones à Urbaniser Réversibles sur Jardin

AXE 2 : PROVOQUER LE CHANGEMENT EN DEVELOPPANT DES MOBILITES DE PROXIMITE ET PLUS DURABLES

7 personnes ont répondu au questionnaire concernant ce thème.

OBJECTIF 1 : DEVELOPPER, SECURISER ET FACILITER LES MOBILITES ACTIVES

CONTRIBUTIONS
Développer, sécuriser et faciliter les mobilités actives
<i>Nous connaissons tous, les freins aux items que vous abordez. •Approche systémique avec la considération du flux « amont » (pourquoi devons-nous nous déplacer ?) : -Boucle domicile/travail : réduire les déplacements contraints en proposant des espaces de télétravail collectifs sur chacune de nos communes. (action 2.3.1) -Boucle domicile/services : assurer la dynamique commerce/santé de chaque communes.</i>
<i>Il faut également sensibiliser les automobilistes au vélo : j'ai peur à chaque fois que je roule à vélo ! Plus (+) de pistes cyclables pour permettre de rouler sereinement. Médiatiser la journée sans voiture !</i>
<i>La mobilité est vraiment la honte de la CCSL. Le programme vélo est tellement nul qu'il faut ajouter au bilan la journée du Vignoble à vélo. Pas de desserte directe vers les gares, pas de voies sécurisées en site propre, une signalétique alléatoire. La voirie partagée, les élus ne sont pas dessus quant aux "chaussidoux" ce n'est qu'un équipement qui sécurise l'aménageur mais surement pas le cycliste.</i>
<i>La sécurisation est importante, sinon l'objectif ne sera pas atteint</i>
<i>Le développement du vélo ne peut satisfaire la population en général, les usagers sont des hommes dans une tranche d'âge 30,40 ans pas de prise en compte des femmes , des enfants , des vieux (population vieillissante)</i>
<i>Importance des pistes cyclables à sécuriser et développer sur tout le territoire</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Redéfinir les déplacements nécessaires
- Encourager le télétravail
- Assurer la dynamique commerce/santé de chaque commune
- Sensibiliser les automobilistes à l'usage du vélo
- Proposer un réseau de voies cyclables sécurisé et adapté aux trajets multimodaux

Un grand enjeu se situe dans la sécurisation des cyclistes et la sensibilisation de l'ensemble des citoyens et citoyennes à l'usage du vélo.

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'INTERMODALITE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

CONTRIBUTIONS
Favoriser l'intermodalité et les transports en commun avec les territoires voisins
<i>Mettre l'accent sur la multimodalité. Soutenir des associations comme cerf-volant ou les roues de secours.</i>
<i>Profiter de la présence du tram train notamment, en augmentant le trafic de ce tram-train entre Nantes et Clisson, et en mettant en place des lignes de bus régulières entre les bourgs et ces gares</i>
<i>Transports en commun à développer sur le modèle des ty'bus autour de St Nazaire, afin de rejoindre le réseau de transports urbains</i>

SYNTHESE :

Le principal levier évoqué pour répondre à cet objectif est d'accroître la fréquence des transports en commun pour faciliter les correspondances multimodales.

OBJECTIF 3 : TENDRE VERS DES PRATIQUES DE MOBILITE PLUS VERTUEUSES

CONTRIBUTIONS
Tendre vers des pratiques de mobilité plus vertueuses
<i>Permettre la location longue durée de vélos électriques (cf. St Nazaire notamment) ce qui permet de rendre accessible ce moyen de déplacement au plus grand nombre, sans barrière financière.</i>
<i>Plus vertueuses : à définir ; le mode électrique n'est pas si vertueux, surtout pour les voitures, et pire les voitures lourdes.</i>
<i>Transports en commun plus fréquents</i>
<i>Attention également aux alternatives énergétiques des transports : l'électricité fait appel au nucléaire et le biocarburant à la préemption de terres agricoles vivrières. Mieux vaut privilégier les alternatives à la voiture (voir réponse complète en annexe 3)</i>

SYNTHESE :

Les principaux leviers évoqués pour répondre à cet objectif sont :

- Développer la location longue durée de vélos électriques
- Remettre en question les mobilités dites « vertueuses », notamment la voiture électrique et de leur poids dans les pratiques de mobilité vertueuse

OBJECTIF 4 : DEVELOPPER LA MOBILITE PARTAGEE

CONTRIBUTIONS
Développer la mobilité partagée
<i>Toutes les solutions sont envisageables. le mieux étant d'avoir à se déplacer à minima pour les trajets quotidiens. Donc ne pas seulement réfléchir mobilité, mais aussi cadre de vie et de travail.</i>
<i>Auto partage</i>
<i>L'autopartage peut sembler une idée intéressante, mais ne paraît pas même être à l'état de projet. En tout cas, l'ambition affichée est dérisoire (0,01 % de la population) (voir réponse complète en annexe 3)</i>

SYNTHESE :

Les éléments de réponse font référence aux trajets travail/domicile, et appellent à développer l'autopartage (très peu envisagé aujourd'hui), et à réduire ces déplacements en repensant le cadre de vie et de travail.

AXE 3 : ADAPTER LE TERRITOIRE POUR ATTENUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

10 personnes ont répondu au questionnaire concernant ce thème.

OBJECTIF 1 : FAVORISER UN REBOISEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE EN PRIVILEGIANT LES ESSENCES LOCALES AFIN D'AUGMENTER LE STOCKAGE CARBONE EXISTANT

CONTRIBUTIONS
Favoriser un reboisement équilibré du territoire en privilégiant les essences locales afin d'augmenter le stockage carbone existant
<i>« Reboisement équilibré » : cette notion prête à confusion. Le reboisement et la replantation de haies doivent être ambitieusement quantifiés et rapides. Le stockage carbone n'est pas le service premier d'un reboisement. Nous devons considérer : les ilots de fraîcheur, la biodiversité, l'aggradation des sols, la régénération des sols perméables et donc un ralentissement de la goutte d'eau pour une meilleure dépollution et stockage en nappes). Le taux de survie des arbres reste problématique, le PCAET doit là-aussi insister sur le E de ERC.</i>
<i>L'importance des haies bocagères n'est plus à démontrer dans les enjeux environnementaux : stockage du carbone, régulation de la ressource en eau, limitation de l'érosion du sol, préservation de la biodiversité. Or, notre Communauté de Commune a un taux de haies bocagères de 0 à 35 mètres linéaires/ha ce qui est très faible. Je souhaite donc qu'une réelle politique de plantation de haies bocagères soit menée sur la Com Com mais avant tout que toute suppression de haie soit interdite et non pas compensée par un reboisement. En effet, l'urgence climatiques est telle maintenant que nous ne pouvons pas attendre 30 ans que les plantations jouent leur rôle régulateur.</i>
<i>Pas seulement favoriser, mais inciter et accompagner pour une gestion pérenne. "équilibré" semble timide, alors que notre territoire est très peu boisé, et qu'il offre du potentiel (haies, friches)</i>
<i>Reconstituer les haies le long des routes, et imposer la végétalisation sur les terres agricoles, la communauté de communes possède des terrains qui peuvent reboiser</i>
<i>Avant de reboiser, il faut éviter de "déboiser"</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Considérer d'autres solutions pour augmenter le stockage carbone existant : les ilots de fraîcheur, la biodiversité, l'aggradation des sols, la régénération des sols perméables
- Accélérer le déploiement des haies bocagères et interdire toute suppression de ces haies
- Inciter et accompagner le reboisement

Une forte inquiétude se fait ressentir à ce sujet. La CCSL semble avoir peu développé le reboisement. Des objectifs ambitieux sont attendus.

OBJECTIF 2 : OPTIMISER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

CONTRIBUTIONS
Optimiser la gestion de la ressource en eau
<i>La régénération des sols (cf. chapitre 4) est prioritaire pour nos capacités de production locale et de stockage d'eau saine.</i>
<i>Le type d'agriculture majoritaire sur notre Com Com (maraîchage intensif) puise beaucoup dans les ressources en eau et pollue les réserves à cause de l'utilisation de pesticides de synthèses. Il est temps de mettre en place une politique qui permette une orientation vers des modes de production qui préservent la qualité de l'eau et des sols et par conséquent préserve la santé des habitants. Des actions doivent être menées pour valoriser une agriculture vertueuse (accès aux terres agricoles pour les producteurs bio, repas entièrement bio dans la restauration collective comme cela existe dans certaines communes), voire sanctionner les mauvaises pratiques.</i>
<i>Surement pas en faisant des réserves collinaires. Les maraichers doivent commencer à économiser. Le maraichage est un très mauvais exemple</i>
<i>Pour optimiser, il va falloir d'abord la protéger : en diminuant sa consommation, en arrêtant la pollution, en permettant la perméabilité des sols et donc la préservation des sols naturels.</i>
<i>Interdire les pesticides avant d'essayer de parer à la pollution et implanter de l'agriculture bio avec de la restauration 100% bio dans toutes les collectivités</i>
<i>Les zones humides ont un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Il faut stopper les projets qui détruisent les zones humides Zac du Plessis au Loroux Bottereau et zone des Dorices à Vallet</i>
<i>Maintenir coûte que coûte les zones humides sur le territoire.</i>
<i>Sur la question de la gestion de l'eau en général, je suggère que le PLUi intègre la notion de gestion des eaux pluviales à la parcelle. La solution de tout canaliser montre ses limites, en particulier avec la modification du régime des précipitations qui se traduit par des pluies moins fréquentes, mais plus intenses. Alors que nous subissons des périodes de sécheresse à répétition, tout doit être fait pour favoriser l'infiltration des eaux dans les sols, propice à la recharge des nappes (voir réponse complète en annexe 1)</i>
<i>Il est aussi scandaleux, et la MRAE l'a également noté, que la préservation des zones humides prévues dans le SRADDET soit qualifiée de « non concernée » (Évaluation Environnementale Stratégique page 28, point 24 "préservation des zones humides": non concerné !!!). Comment peut-on faire l'impasse sur un enjeu aussi important, aussi bien comme puits de carbone que pour la prévention des sécheresses et des inondations ? (voir réponse complète en annexe 2)</i>
<i>Une sensibilisation, un suivi pour une réduction de la consommation ne suffiront pas à répondre à la problématique de l'eau. Il faut informer et inciter, voire sanctionner les mauvaises pratiques, favoriser les autres. Etudier, c'est bien ; mettre en pratique, c'est mieux ! Le PCAET s'étire jusqu'en 2028, des actions concrètes pourraient être envisagées rapidement. (voir réponse complète en annexe 3)</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Prioriser la régénération des sols
- Revoir les types d'agriculture développés dans la CCSL
- Interdire les pesticides et privilégier l'agriculture biologique
- Préserver les zones humides
- Sensibiliser sur les bonnes et les mauvaises pratiques

La préservation des zones humides est un sujet fondamental pour la CCSL selon les contributions.

OBJECTIF 3 : INTEGRER L'ADAPTATION DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CONTRIBUTIONS
Intégrer l'adaptation dans l'aménagement du territoire
<i>Les engagements méritent d'être plus précis.</i>
<i>Moins de monoculture, réglementer l'utilisation de l'éclairage dans les serres (trame noire)</i>
<i>Préserver le foncier de toute artificialisation doit être l'objectif premier</i>
<i>Arrêter de favoriser l'agriculture industrielle avec l'implantation de GAP et favoriser l'agriculture bio</i>
<i>L'aménagement de la ZAC du Plessis pose aussi un autre problème : l'artificialisation des sols (plus de 36 hectares pour le Plessis). Là aussi, ce devrait être un sujet essentiel du PCAET qui veut permettre au territoire de s'adapter au changement climatique. Mais là aussi, Sèvre et Loire ne veut surtout pas tirer les conséquences qui s'imposent et préfère continuer à artificialiser, surtout pour les projets économiques (la consommation foncière pour le logement devrait être freinée, mais pas celle pour le développement économique) (voir réponse complète en annexe 2)</i>
<i>Au vu du changement climatique, il devient urgent de pouvoir protéger la population, notamment les personnes âgées et les enfants, des canicules ou autres événements météorologiques, notamment grâce à des îlots de fraîcheur végétalisés et arborés. (voir réponse complète en annexe 3)</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Favoriser l'agriculture biologique
- Diminuer les pratiques de monoculture
- Encourager la sobriété foncière
- Intégrer le principe de renaturation

OBJECTIF 4 : INTEGRER LA BIODIVERSITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

CONTRIBUTIONS
INTEGRER LA BIODIVERSITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES
<i>Pourquoi cette mention alors que le SRADDET et PADD intègrent déjà le Schéma Régional de Biodiversité réglementant Scot et Plu ?</i>
<i>Favoriser les ombrages naturel dans les lieux publics et permettre à la pluie de pénétrer le sol (plus de bitume)</i>
<i>Des actions concrètes de sensibilisation (avec l'aide d'associations par exemple) et une réelle prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques</i>
<i>Depuis 1970, plus de 60 % des zones humides ont disparu en France et seulement 6 % sont estimées en bon état (courrier de la LPO du 2 février 2024). Or, elles jouent un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité et également dans la prévention des sécheresses et des inondations. C'est de la responsabilité de chaque commune de préserver les zones humides de son territoire. Je demande donc que tout projet menant à artificialiser une zone humide soit proscrit sur la Com Com.</i>
<i>On le voit tous les jours à la CCSL, la biodiversité sur la ZAD du Plessis, ou encore à Vallet pour la ligue de foot et tellement de fois ailleurs</i>
<i>C'est une nécessité, pour une biodiversité pérenne</i>
<i>Mettre des terrains à la disposition de la nature pour un réensauvagement du territoire</i>
<i>Avant de renaturer (ce qui exige un coût exorbitant pris en charge pour compenser une destruction ailleurs, évitons de "dénaturer. Il n'existe qu'une seule planète.</i>
<i>Respecter la biodiversité actuelle. Penser au respect de l'environnement sur le long terme. Stopper l'artificialisation à outrance.</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Développer les ombrages naturels
- Permettre la pénétration des eaux de pluie dans le sol
- Interdire l'artificialisation des zones humides
- Permettre le réensauvagement du territoire en définissant des zones à la disposition de la nature

AXE 4 : MOBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES ET LES CONSOMMATEURS AUTOUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

11 personnes ont répondu au questionnaire concernant ce thème.

OBJECTIF 1 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ET LOCAUX POUR SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE ET REpondre AUX BESOINS DU TERRITOIRE

CONTRIBUTIONS
Favoriser les circuits courts et locaux pour soutenir l'économie locale et répondre aux besoins du territoire
<i>Favoriser l'émergence et l'installation de projets agricoles en polyculture. Revaloriser les marchés</i>
<i>Le type d'agriculture sur la Com Com (maraîchage intensif) est majoritairement dédié à la vente sur tout le territoire français et implique des transports routiers très importants émetteurs de carbone. Il faut valoriser une agriculture qui soit tournée vers les circuits courts : accès aux terres agricoles des producteurs bio qui permettent aux habitants de manger des produits frais et de bonne qualité produits proche de chez eux.</i>
<i>Aide à la création de surface dédiée à l'agriculture bio, organiser des banquets municipaux approvisionnés par ces producteurs à des prix accessibles à toute la population</i>
<i>La logistique est responsable de pollution de l'air, congestion et insécurité routière et importante emprise foncière. L'hypothèse du besoin de nouveaux grands entrepôts est-elle justifiée ? En ce cas, il importe de les situer à proximité immédiate des axes importants en ne retenant pas le seul paramètre de la surface foncière.</i>
<i>A l'instar de ce qui est mentionné au projet de PADD, je plaide pour une production alimentaire diversifiée de proximité et de qualité. Cette dernière doit évidemment intégrer une part grandissante de produits bio. Pour moi, l'objectif à atteindre à terme est l'autosuffisance alimentaire pour répondre aux besoins de la population du territoire. Cela doit notamment passer par la réutilisation des friches agricoles et viticoles, en s'appuyant sur les réseaux existants et reconnus pour leur savoir-faire (voir réponse complète en annexe 1)</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Revaloriser les marchés
- Définir des surfaces réservées à l'agriculture biologique
- Situer les entrepôts proches des grands axes de transport
- Favoriser la sobriété foncière
- Réutiliser les friches agricoles et viticoles

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES AGRICULTEURS VERS DES PRATIQUES PLUS DURABLES

CONTRIBUTIONS
Accompagner les entreprises et les agriculteurs vers des pratiques plus durables
<i>Quels objectifs ? quelle ambition réelle ? quels moyens ? quel calendrier ? Nos choix actuels d'agriculture industrielle ne sont plus soutenables dans la projection du PCAET. Intégrer le ratio Calorie consommée/Calorie produite pour flécher une des choix de production plus nourricière, moins consommatrice d'intrants (conséquence ammoniacque, pollution des sols et de l'eau) et des circuits de distribution plus locaux (1 million de bouches à nourrir dans le bassin nantais).</i>
<i>Aides pour le bio, - de monoculture</i>
<i>Il existe des organismes de formations (GAB par exemple) qui aident à la transition écologique de l'agriculture (agroforesterie, agriculture biologique). La Com Com doit faciliter l'accès des agriculteurs à ces formations et les aider dans la mise en place de ces pratiques vertueuses.</i>
<i>Quels accompagnements de l'agriculture ? Rien de prévu. Comment réduire les pesticides ? Rien de prévu</i>
<i>Une nécessité, car ce ne sera pas possible sans des aides financières, et pas seulement pour des pratiques plus durables, mais surtout pour des pratiques respectueuses des écosystèmes</i>
<i>Leur passer des documentaires pour leur montrer d'autre possibilité d'envisager le monde, les emmener à la Zad de Notre Dame des landes pour s'ouvrir l'esprit</i>
<i>David Djaiz à réécouter sur la matinale de France Inter le 29 1 2024 pour son livre coécrit avec le géographe Xavier Desjardins LA REVOLUTION OBLIGEE</i>
<i>Je propose que les opérations de blanchiment, quelle qu'en soit la technique d'application (hélicoptères, drones, arroseurs, etc.), soient interdites pour être remplacées, par exemple, par l'utilisation de filets (voir réponse complète en annexe 1)</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Intégrer le ratio Calorie consommée/Calorie produite pour flécher les choix de production
- Accroître les aides financières pour l'agriculture biologique
- Accompagner l'agriculture vers une réduction de l'utilisation des pesticides
- Sensibiliser sur les pratiques durables

OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UNE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

CONTRIBUTIONS
Développer une commande publique durable
<i>Item majeur (vous trouverez un ensemble de bonnes pratiques sur Nantes Métropole – cf. Faire).</i>
<i>Afin de permettre aux agriculteurs bio d'écouler leurs produits, la restauration collective sur la Com Com doit se tourner résolument vers l'utilisation de produits bio. Une sensibilisation du public sur la qualité des aliments, l'importance de manger des fruits et légumes de saison doit également être menée.</i>
<i>Incontournable, puisque c'est le rôle des pouvoirs publics</i>
<i>Imposer des conditions écologiques pour le choix des commandes publiques</i>
<i>A l'instar de l'Auran, la communauté de communes pourrait-elle se doter d'un Pacte de logistique durable en établissant un schéma foncier plus adapté qu'en ciblant 2 grandes ZAC /immobilier logistique ?</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Favoriser l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective
- Imposer des conditions écologiques aux commandes publiques
- Etablir un schéma foncier adapté

OBJECTIF 4 : REDUIRE ET VALORISER LOCALEMENT NOS DECHETS

CONTRIBUTIONS
Réduire et valoriser localement nos déchets
<i>Quid des biodéchets depuis le 1er janvier 2024 ?</i>
<i>Plus de sensibilisation sur le compostage et la réduction des déchets. Plus de points de collecte des biodéchets</i>
<i>Une nécessité aussi, ce qui impose une autre consommation, et donc un programme d'information et de sensibilisation</i>
<i>Mettre en valeur le partage plutôt que l'avoir .Ouvrir recycleries à proximité des bourgs pour pouvoir s'y rendre comme à une épicerie .Organiser des expositions de création artistique avec des "déchets"</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Sensibiliser davantage sur la gestion des déchets
- Accroître le nombre de points de collecte des biodéchets

OBJECTIF 5 : ADOPTER UN COMPORTEMENT ET UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

CONTRIBUTIONS
Adopter un comportement et une consommation plus responsable
<i>Favoriser le développement des acteurs du RE (réparation, réutilisation).</i>
<i>Journées de sensibilisation.</i>
<i>Pareil que ci-dessus, pour tout acteur du territoire (individus, entreprises, professionnels, services...)</i>
<i>Une sensibilisation à la responsabilité de nos pratiques de consommation est plus que nécessaire.</i>
<i>Pensez au long terme ... Nous n'avons qu'une seule planète ! Arrêtez de la détruire !</i>

SYNTHESE :

Le principal levier pour répondre à cet objectif est l'accélération des campagnes de sensibilisation.

AXE 5 : DEVENIR UN TERRITOIRE PLUS AUTONOME EN ENERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES

10 personnes ont répondu au questionnaire concernant ce thème.

OBJECTIF 1 : ETABLIR UNE PLANIFICATION STRATEGIQUE DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR MASSIFIER SON EXTENSION

CONTRIBUTIONS
Etablir une planification stratégique des énergies renouvelables pour massifier son extension
<i>Je salue les objectifs ambitieux qui sont définis dans le PCAET. Accorder une part importante au PV me semble pertinent car c'est l'énergie la plus facile à déployer. Toutefois, au-delà des grands objectifs annoncés, il manque des actions concrètes, échelonnées dans le temps. Exemples : quelle est l'augmentation d'ENR visée à 2 ans, à 4 ans, etc (définition d'une trajectoire) ? Où se situeront les futurs centrales solaires (bâtiment certes mais le pcaet visent de nombreuses centrales au sol et agrivoltaïsme. Qu'est-ce que cela représente par commune ? Les terrains ont-ils déjà été identifiés ? Sinon quelle est la démarche qui sera lancée pour les identifier, et sous quel délai ? Cette démarche est-elle bien corrélée à la trajectoire définie dans le PCAET. Bref, il faut dépasser les mots, et aller vers le concret.</i>
<i>Favoriser la mise en place des panneaux solaires sur les bâtiments existants</i>
<i>Bien sûr, mais en maîtrisant les différentes données, car ce qui peut sembler positif peut s'avérer néfaste pour les ressources, voir avoir un effet inverse (stockage carbone)</i>
<i>Pourquoi écarter l'éolien ?</i>
<i>L'installation de panneaux photovoltaïques sur des espaces de séquestration de carbone ne doit pas se faire. Il faut privilégier les installations sur toiture, sur structures urbaines ou sites déjà artificialisés. (voir réponse complète en annexe 3)</i>

SYNTHESE :

Les réponses soulignent des objectifs ambitieux et soutiennent le déploiement du photovoltaïque sur des sites adaptés, déjà artificialisés.

Des inquiétudes et interrogations subsistent toutefois sur le manque de déclinaisons des objectifs en actions concrètes et sur la mise à l'écart de l'éolien.

OBJECTIF 2 : PERMETTRE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES LOCALES

CONTRIBUTIONS
Permettre la participation citoyenne au développement des Energies locales
<i>Accompagner la création de SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif - public/privé) d'énergie citoyenne. Travailler en double réseaux (dont « off grid ») en alliant sobriété et autoconsommation.</i>
<i>La participation citoyenne est déjà effective, je dirai plutôt l'encourager.</i>
<i>Informar la population des consultations publiques pour tous les projets qui impactent leur vie sur le territoire</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Accompagner la création de SCIC
- Travailler en double réseau
- Encourager la sobriété et l'autoconsommation
- Diffuser les informations des consultations publiques à la population locale

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

CONTRIBUTIONS
Promouvoir l'autoconsommation collective
<i>Avant d'autoconsommer, mieux vaut moins consommer</i>

OBJECTIF 4 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

CONTRIBUTIONS
Accompagner le développement du photovoltaïque
<i>Achat groupé pour faire baisser les prix qui à mon sens sont beaucoup trop élevé</i>
<i>Développer le mix énergétique : attention aux externalités négatives en ne misant pas tout sur le photovoltaïque (notamment l'agrivoltaïsme qui entraîne une surconsommation et dégradation des sols). Le système sera plus résilient en injectant dans nos réseaux une multitude de micro-productions locales (éolien, solaire, géothermie, biogaz...)</i>
<i>Encourager nos citoyens au développement des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures</i>
<i>Communiquer sur les rendements et certifier des prestataires sérieux et fiables.</i>
<i>Sur toitures, ombrières, mais pas sur des sols naturels qui eux stockent déjà le carbone.</i>
<i>Le photovoltaïque n'est pas adapté sur les sites en friches à conserver en puits de carbone</i>

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Réaliser des achats groupés pour baisser les prix
- Diversifier le mix énergétique
- Développer l'autoproduction

OBJECTIF 5 : DEVELOPPER UNE FILIERE BOIS-ENERGIE

CONTRIBUTIONS
Développer une filière bois-énergie
<i>Le chauffage au bois est une option pour compléter un autre type de chauffage principal. Pour cela il faut du bois en quantité et une tarification concurrentielle</i>
<i>Ca commence quand ?</i>
<i>Donc développer les boisements et la gestion pérenne des haies, friches...pour produire local. Les capacités de production de bois-énergie devront être en adéquation avec la ressource locale</i>
<i>Quant au potentiel du bois énergie, dans une zone aussi peu forestière que la nôtre, cela implique des ressources non locales. A moins de privilégier la reforestation des friches et les plantations de haies. (voir réponse complète en annexe 3)</i>

SYNTHESE :

Le principal levier évoqué pour répondre à cet objectif est le développement de la production locale de bois et l'implémentation d'une tarification concurrentielle.

AXE 6 : FAIRE CONNAITRE ET FAIRE VIVRE LE PCAET

6 personnes ont répondu au questionnaire concernant ce thème.

OBJECTIF 1 : FAIRE CONNAITRE ET FAIRE VIVRE LE PCAET

CONTRIBUTIONS
Faire connaître et faire vivre le PCAET
<i>Un PCAET qui reprend un grand nombre de sujets du moment et qui devrait potentiellement donc conduire le territoire à participer aux évolutions impératives que nécessite le dérèglement climatique en cours. Toutefois, 47 actions relevant de l'initiative privée et/ou publique et pas une seule estimation financière ni plan de financement. Or il est perceptible que le modèle économique mondial que nous connaissons et en cause dans le dérèglement climatique a été basé sur une énergie très peu chère (économiquement si on ne compte pas les externalités environnementales négatives) et qui a largement contribué à notre cadre de vie occidental. Si je consens au souhait louable et impératif de changer d'énergie ou d'adaptation sociale, il me semble indispensable d'envisager puis de retranscrire et partager le coût (et donc les moyens) pour chaque opérateur (collectivité, entreprise, particulier). Sans cette approche complémentaire, le taux de réalisation pourrait s'avérer malheureusement trop faible pour beaucoup d'actions.</i>
<i>Je propose une animation transversale public/privé intégrant les associations, conseil de développement, entreprises locales, établissements scolaires et la collectivité. * ce collègue permettra</i>

d'intégrer la société civile dans nos biens communs (air, environnement...). Ainsi intégré à la gouvernance, il aura accès aux indicateurs de suivi quanti/quali et pourra peser sur les mesures correctives à appliquer.

Faire appel au conseil de développement (syndicat mixte vignoble nantais) pour organiser des journées d'échange avec élus, experts, etc. journées avec des associations. En parler régulièrement dans le journal de la com.com. Mener des consultations/concertations régulières. Site web pour permettre de voir les engagements / la réalisation de ces engagements.

Pour le faire vivre, il faudrait des concertations régulières avec les citoyen-nes

A propos de fédérer tous les acteurs, je ne peux pas passer sous silence l'absence de participation à nos débats des représentants de la profession maraîchère. C'est incompréhensible quand on connaît le poids que pèse cette profession sur notre territoire. En effet, à de très nombreuses reprises le sujet du maraîchage est revenu dans les discussions (voir réponse complète en annexe 1)

SYNTHESE :

Le paragraphe suivant apporte des éléments de réponse sur les principales observations et propositions formulées.

De façon synthétique, les leviers identifiés dans les contributions pour mettre en œuvre cet objectif sont les suivants :

- Etablir un plan de financement
- Réaliser des animations transversales avec l'ensemble des parties prenantes
- Développer la communication, notamment pour les citoyens et citoyennes.

AUTRES COMMENTAIRES SUR LE PCAET

CONTRIBUTIONS

Autres commentaires sur le PCAET

Très honnêtement je n'ai lu qu'une partie des documents qui sont intéressants. Mais tous ces programmes obligatoires (scot, plui,...) deviennent indigestes. Combien de non spécialistes de l'environnement et d'habitants du vignoble auront pris le temps de lire ce document ? sans doute pas assez eu égard à l'ampleur du changement de paradigme sociétal qui s'impose pour respecter notre support de vie terrestre.

Merci pour votre travail, merci de rester à l'écoute des citoyens.

si le plan est trop contraignant il ne sera pas compris ni accepté.

Un catalogue de vœux pieux pour lequel tout le monde est d'accord. Ça ne coûte pas cher, il n'y a pas le début d'un financement de prévu. Ça n'engage personne, les élus continuent comme avant sur leurs communes et les services de la CCSL sont des consommateurs et producteurs de GES (A quand un programme de gestion différenciée des bords de route?)

Une des priorités est bien de réduire les impacts (consommation, pollution) ; aucune action ne semble envisagée pour changer de modèle agricole, alors que c'est un secteur clé, aussi bien pour la consommation énergétique, que pour les conséquences sur l'air et l'eau, et pour la résilience de nos sols. Une réelle volonté politique sur ce sujet est nécessaire pour engager des mesures d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès des acteurs, car il s'agit de pratiques à remettre en cause, d'un réel changement de vision et de mode de vie et de travail.

Il faut inciter et permettre l'installation d'exploitations agricoles respectueuses du milieu naturel, ce qui ne semble pas être le cas dans nombre de nos communes.

La problématique du climat et de nos ressources vitales devrait être le pré-requis à toute action et tout projet concernant le territoire. Il s'agit d'une priorité pour notre survie, et de ce qu'on pourra offrir demain à nos enfants. La gestion de la ressource en eau, la biodiversité, la maîtrise de la consommation d'espace et la lutte contre l'artificialisation sont des éléments qui sont maîtrisables par les politiques menées sur le territoire. C'est un devoir des élu-e-s d'en faire leur priorité pour garantir la santé et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Pas d'analyse de l'impact du numérique, la sobriété quant au parc informatique pex, pas de réponse sur les serres chauffées au gaz ou au fioul : l'agriculture n'est pas du tout prise en compte alors qu'elle a un impact déterminant entre autres sur la pollution atmosphérique avec la production de particules fines, de protoxyde d'azote et de pesticides qui ne sont même pas pris en compte pour l'environnement et la santé. Je suis vraiment étonné.

Le climat, l'air et l'énergie sont des thèmes essentiels à la vie. Difficile à appréhender pour le commun des citoyens derrière ces 5 lettres PCAET !

Ne pas oublier d'éviter et de réduire avant de penser à compenser (voir réponse complète en annexe 2)

Ce qu'il faut, ce n'est pas un énième plan, c'est une vraie volonté des élus de prendre la mesure de l'enjeu climatique, de voir les coûts exorbitants qui vont toucher le territoire si rien n'est fait, et de mettre en place une vraie politique pour mieux s'adapter au changement climatique. Ce ne sont pas de mesurette dont on a besoin, mais de vrais changements en profondeur. Tant qu'on ne préservera pas les zones humides et on ne luttera pas réellement contre l'artificialisation des sols, on n'aura rien fait (voir réponse complète en annexe 2)

Il manque dans les plans d'actions des volets importants : - la protection ET la régénération des sols (qualité des sols, contribution à la qualité de l'eau et de l'air, stockage carbone et biodiversité) - la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'eau : ressources importantes sur le territoire, mais en baisse, alors que la consommation, notamment agricole, augmente et en altère la qualité (pesticides) (voir réponse complète en annexe 3)